



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 50593

Texte de la question

M Daniel Chevallier appelle l'attention de M le ministre de l'environnement sur la situation des gardes-peche du Conseil superieur de la peche. Ceux-ci ont recemment manifeste leur inquietude face a leurs conditions de travail et a leur remuneration. Leur emploi requiert une grande disponibilite une technicite importante, sur un secteur tres large : dans le departement des Hautes-Alpes par exemple 250 kilometres de cours d'eau, 700 hectares de plan d'eau et une quarantaine de lacs de montagne sont sous la responsabilite de chaque garde-peche. En consequence il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des mesures sont envisagees afin d'ameliorer le statut et les conditions de travail des gardes-peche.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour tenir compte de l'evolution des taches confiees aux gardes-peche du conseil superieur de la peche, qui necessitent la mise en oeuvre de technicites nouvelles, des mesures ont ete prises et publiees au Journal officiel du 17 novembre 1992 pour apporter a cette categorie d'agents des ameliorations dans le deroulement de leurs carrieres et de leur grille indiciaire. Il s'agit en particulier de l'elargissement de l'espace indiciaire des echelles de remuneration des gardes-peche et des gardes-chefs et de la creation d'un espace indiciaire supplementaire pour les gardes de 1re categorie et pour les gardes-chefs. L'indice terminal des gardes-chefs principaux est porte de 438 a 479. Le corps des gardes-peche beneficiera aussi de mesures statutaires telles que l'augmentation de la prime de sujexion et de risque, la revalorisation de la prime de technicite, la creation d'une filiere professionnelle de recrutement. Dans le meme temps est etudiee la creation d'un statut des personnels administratifs et techniques du conseil superieur de la peche destine a offrir a ces agents des perspectives claires de carrieres et de reelles possibilites de promotion. Ce statut permettra aussi la creation d'un corps de techniciens du conseil superieur de la peche auquel auront acces, par concours interne, les gardes-peche.

Données clés

Auteur : [M. Chevallier Daniel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50593

Rubrique : Chasse et peche

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4751